



**63020 - Conservation, valorisation
du patrimoine non protégé**

**Proposition d'attribution d'une subvention à la
Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie
d'Alsace, d'adhésion à la Fondation du Patrimoine et
à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux
en Alsace pour des projets culturels et patrimoniaux**

Rapport n° CP/2018/024

Service gestionnaire :

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

La conservation et la valorisation du patrimoine non protégé, la diffusion des savoirs et des connaissances auprès d'un public le plus large possible, ainsi que le soutien à la vie associative, constituent des priorités fortes du Département. L'objectif est de soutenir la participation des forces vives des territoires (Communes, associations, citoyens, entreprises, etc.) aux projets culturels et patrimoniaux car l'action locale constitue un levier majeur de développement harmonieux des territoires, notamment pour l'accès à la culture pour tous.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace et d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace.

**I/ Proposition d'attribution d'une subvention à la Fédération des sociétés
d'histoire et d'archéologie d'Alsace**

La Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace (FSHAA), fondée en 1905, existe, dans sa forme actuelle, depuis 1977. Elle regroupe les associations des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin auxquelles se sont jointes la société belfortaine d'émulation, la société d'émulation de Montbéliard, la société d'histoire de Lorraine et la société philomathique des Vosges, soit plus de 120 sociétés, dont quarante-huit bas-rhinoises. La FSHAA organise chaque année un congrès des historiens d'Alsace, alternativement dans les deux départements.

Elle publie la Revue d'Alsace, la plus ancienne revue d'histoire régionale, fondée en 1834, la collection « Alsace-Histoire » depuis 2008, le Dictionnaire historique des institutions d'Alsace depuis 2010, en partenariat avec l'Institut d'histoire d'Alsace et le Nouveau Dictionnaire de Biographie alsacienne.

Elle est présente aux différents salons du livre organisés en Alsace : Saint-Louis, Colmar et Molsheim. Elle publie un bulletin trimestriel, organe de liaison avec les sociétés d'histoire et d'archéologie fédérées. Elle développe des relations transfrontalières avec les associations d'histoire allemandes et suisses, notamment avec l'Historischer Verein für Mittelbaden et le Burghof Museum à Lörrach.

La Fédération poursuit l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé : plus de 12 000 fiches rédigées sur les bornes, stèles, croix, oratoires et chapelles, monuments funéraires, monuments napoléoniens.

Ces activités se sont développées grâce à l'intervention de bénévoles qui y ont consacré 11 148 heures de travail en 2017.

La Fédération a sollicité une subvention pour lui permettre de mener ses activités en 2018.

Il est proposé de décider de lui attribuer une subvention de 11 000 €. Cette somme représente 4,20 % du budget prévisionnel 2018 de l'association (261 600 €). Les autres co-financeurs sont le Département du Haut-Rhin (8 000 € sollicités) et la Région (70 000 € sollicités).

II/ Proposition d'adhésion à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace et à la Fondation du Patrimoine

1) L'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace

Née de la volonté commune des autorités religieuses et d'un certain nombre de responsables, élus ou représentants de collectivités ou d'instances régionales, l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace a été créée en 2004. Elle a pour vocation d'être un lien entre tous ceux qui sont conscients de l'importance du patrimoine religieux. Elle réunit dans son comité des experts et des représentants de trois religions anciennement établies en Alsace : catholique, protestante et juive.

Elle s'est donné comme objectif la mise en place d'un conservatoire à Rouffach où doivent être rassemblés, conservés dans de bonnes conditions et présentés les objets laissés en déshérence dans les édifices religieux. L'association réalise aussi des fiches techniques comme « Comment présenter des objets liturgiques ? » ou le « guide pratique de conservation du patrimoine religieux en Alsace », elle organise des expositions, des visites guidées, des interventions en direction des scolaires et du grand public pour :

- rappeler la signification des objets du patrimoine à sauvegarder,
- valoriser le travail des artisans d'arts,
- être un outil au service du dialogue interreligieux, dans un esprit d'ouverture et de tolérance où l'enjeu est d'apporter une pierre nouvelle à la construction d'un « vivre ensemble », respectueux des croyances et de la dignité de chacun.

Il est proposé que le Département adhère (15 € de cotisation en 2018) à l'association pour témoigner de son soutien à son action.

2) La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine privé non protégé au titre des Monuments Historiques. Reconnue d'utilité publique, elle appuie son action sur un réseau de 24 délégations régionales, 100 délégations départementales et 450 bénévoles. La Fondation du Patrimoine est essentiellement financée par le mécénat privé, et bénéficie également de fonds publics.

Grâce à la délégation Alsace, depuis 2004, 299 projets publics (associations et collectivités locales) ont bénéficié de l'intervention de la Fondation du Patrimoine et ont donné lieu à une collecte auprès d'entreprises et de particuliers de 3 926 998 € et de subventions complémentaires versées par la Fondation du Patrimoine à hauteur de 2 237 804 €. 37 projets privés ont été soutenus. Le montant total des travaux soutenus depuis 2004 s'élève à environ 33,6 M€, représentant environ 1 000 emplois créés ou maintenus.

La Fondation du Patrimoine agit grâce à trois leviers : l'appel à la souscription, les subventions et la labellisation de projets permettant aux propriétaires privés de bénéficier, sous conditions, de déductions fiscales et de subventions.

Le Département soutient l'action de la Fondation via une adhésion, à l'image de tous les autres Départements de France : il est proposé de décider de continuer à cotiser pour l'année 2018 (2 000 €).

Ces propositions ont été soumises pour avis à la commission enfance, famille, éducation, le 5 février 2018.

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du Code général des collectivités territoriales.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34162	65-6574-312	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
34210	011-6281-312	2 015,00 €	2 015,00 €	2 015,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- *d'attribuer une subvention de 11 000 € à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace ;*
- *d'adhérer à la Fondation du Patrimoine (coût 2 000 €) et à l'association Conservatoire du Patrimoine Religieux en Alsace (coût 15 €) au titre de 2018.*

Strasbourg, le 08/02/18

Le Président,



Frédéric BIERRY